

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	PONTIAC	Sunbird / modèle 2HM07 ou 2HM27 (moteur V8-305 cu.in.)	CH 0338 85
Constructeur	PONTIAC MOTOR DIVISION of G.M.C., Pontiac, Michigan (USA)		
Identification	sur la plaquette du constructeur "Sunbird 2HM27" ou "Sunbird 2HM07" et "CH 0338 85" devant le No du châssis "2M27G9." ou "2M07G9."		
Plaquette constr.	dans le compartiment du moteur, à droite à l'intérieur de l'aile		
N° du châssis	à gauche, derrière pare-brise		
Ident. du moteur	"50" à gauche, à l'avant, sur la culasse		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA, 2501 Biel		
Vehicule homologué	2M27G97 501 803 2M07G97 524 026		

<b>Chassis</b>		<b>Moteur</b>	
Nombre d'essieux	2	Marque	CHEVROLET
Direction	mécanique, assistance hydraulique	Construction	V
Transmission	automatique	Carburant	B
Nombre de vitesses	3	Refrigidiss.	eau
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques/AR=exp.interne	Alésage	94,89
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne	Cylindrée	4998
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Puissance en SAE-net	96 kW
Ralentisseur	par différence de pression, lampe-témoin combinée		130 CV
Contrôle 2 circ.		Bruit à proximité	85 dB/A
		Silencieux	l = 400 x 240 x 140 mm
		Mesure des gaz	ECE-15, CO 0,15 % à 660 t/min
		Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D

<b>Carrosserie</b>		<b>Poids</b>	
limousine		avant	arrière
Nombre de portes	2	Poids à vide	825
Ceintures sécurité	SAE-J-4c	Charge utile	85
Cale	-	Poids total	910
Antivol	verrouillage de la direction	Poids total	910
Nombre de places	4	Garantie fabr.	1855
Dimensions		Dimens. pneus	185/70 HR 13
Longueur	int. 4516	Ply / bar	R / 2,3
Largeur	1661	Charge	960
Hauteur	1310	pour V max	210
Porte à faux		antes	6 x 13" acier ou alliage léger
		Garantie poids remorquable avec frein	1380
		Garantie poids remorquable sans frein	454
		Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	1380
		Vitesse maximale selon le constructeur	185 km/h
		Vitesse maximale testée	185 km/h
		charge garantie sur le toit	57 kg

Equipement	SEALED BEAM 2A SAE H., DOT ou HR (E)		
Feux de route	SEALED BEAM 2A SAE H., DOT ou HC (E)		
Feux de croisement	A (E) séparés		
Feux de position	DOT AI(2)RST 78 GUIDE 2H ou DOT AIRST 77 GUIDE 2H		
Feux rouges	DOT AI(2)RST 78 GUIDE 2H ou DOT AIRST 77 GUIDE 2H		
Feux stop	1 (E) AV/1 (2)AP2 76 ar voir feux rouges		
Clignoteurs	av	AV + AR	ar SAE A68 ou 77DOT
Catadioptrés	av		oui
Feux de gabarit	av		
Feux complément.	2/ SEALED BEAM 1A SAE H., DOT		
Eclairage plaque	1/ séparé		
Essuie-glace	2/ balais avec/sans lave-glace		
Avertisseurs	DELCO REMY P		
	ou d'autres modèles homologués		

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	P O N T I A C		Sunbird
Homologation N°	CH	0338 85	
Carrosserie	limousine		
Places	total 4	avant	2
Poids à vide	1420	Carburant	B
Charge utile	-	CV-impôt	25,45
Poids total	1855	Cylindree	4998

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche = 50 km/h, A2, 1A 2,29 = 75 dB/A.
- \*\* ) Mesure des gaz : la marque d'homologation se trouve dans le compartiment du moteur, sur la plaquette du constructeur.
- + ) Variante de pneus : 175 ER 13 AV 950 (2,1) AR 950 (2,1) V-max. 210 km/h  
 195/70 ER 13 960 (2,0) 960 (2,0) 210 km/h  
 BR78 - 13 B 970 (2,0) 1005 (2,1) varie selon la marque, minimum 185 km/h  
 BR70 - 13 B 970 (2,0) 1005 (2,1) 185 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de gabarit AV d'origine sont transformés en clignoteurs AV latéraux;
- les feux de position/clignoteurs AV d'origine sont débranchés; 2 feux complémentaires E sont montés;
- les catadioptrés d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires;
- les ampoules d'origine des clignoteurs AR sont trop puissantes; sont remplacées par des 18 watts; (un autocollant doit indiquer la puissance exigée des ampoules lorsqu'elle diffère de celles d'origine);
- l'échappement de droite est conduit droit vers l'arrière jusqu'à l'extrémité de la carrosserie;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

A noter dans le permis de circulation:

102 - charge utile de la galerie, max. 57 kg.

Remplace FH CH 0338 85 du 06.11.78  
 variante du type  
 (5,2,1979)

Lieu et date de l'homologation  
 Studen, 06.11.78

Homologation fédérale des types de véhicules